



GUIDE DES AIDES SOCIALES 2019/2020

Solène REGAIRAZ en charge des Questions Sociales

qs.gepeto@gmail.com

presidence.gepeto@gmail.com

SOMMAIRE

BOURSES ET AIDES FINANCIERES	3
SANTE	6
LOGEMENT	8
TRANSPORTS	1010
EMPLOI	122
ALIMENTATION / COURSES	13
LOISIRS	15



BOURSES ET AIDES FINANCIERES

- **Bourses sur critères sociaux**

Le site du CROUS permet constituer ton DSE (dossier social étudiant)

Qui ?

Etudiants de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire et qui suivent une formation pouvant accueillir des boursiers. L'évaluation de ton dossier se fait selon les revenus des parents, le nombre d'enfants à charge et la distance domicile / lieu d'études.

Quoi ?

- exonération frais d'inscription/ CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus)
- priorité d'attribution d'un logement étudiant CROUS (→ Avoir une chambre en résidence universitaire : <http://www.crous-amiens.fr/logements/comment-demander-un-logement/>)
- attribution d'une bourse versée sur ton compte bancaire le 5 de chaque mois et sur 10 mois (de septembre à juin). Le montant de cette bourse varie selon l'échelon. Montant des aides par an pour 2019-2020 :

Echelon 0 bis : 1020 €
Echelon 1 : 1687 €
Echelon 2 : 2541 €
Echelon 3 : 3253 €
Echelon 4 : 3967 €
Echelon 5 : 4555 €
Echelon 6 : 4831 €
Echelon 7 : 5612 €

Quand ?

Tu peux faire ton dossier entre le 15 janvier et le 31 mai de l'année en cours pour l'année universitaire prochaine.

Comment ?

- Faire une simulation : <https://simulateur.lescrous.fr/>
- Constituer son DSE : Demande de bourse et de logement pour la rentrée 2020 → **ouverture du dossier social étudiant (DSE) du 15 janvier au 15 mai 2020**
<https://www.etudiant.gouv.fr/cid111606/constituez-votre-dossier-social-etudiant-dse.html>
- Les étapes à suivre : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/pve/doc/ProcedureDSE.pdf>
- Aides spécifiques du CROUS : <http://www.crous-amiens.fr/bourses/les-aides-specifiques/>

- Pour les étudiants originaires des DOM : <https://mobilite.ladom.fr/accueil>

BOURSES ET AIDES FINANCIERES (suite)

- **Aides aux établissements de soins – fidélisation des étudiants**

Quoi ?

Une allocation d'étude de **4800 € pour 12 mois d'études** versée par les établissements de soins Picards. En contrepartie les étudiants s'engagent après l'obtention de leur diplôme à rester dans l'établissement de soins pendant au moins 18 mois.

<http://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide286>

Où et qui ?

- Centres hospitaliers (hors CHU), autres structures d'hébergement médicalisées,
- CHU Amiens uniquement pour les étudiants en formation de manipulateurs d'électroradiologie médicales, de masso-kinésithérapie, d'orthophonie et orthoptie.
- Etudiants inscrits dans un institut de formation picard ou domiciliés en Picardie (à l'exclusion des étudiants ayant déjà passé un contrat avec un établissement de soins).

Formations et années d'études éligibles :

- Infirmier, Masseur – kinésithérapeute, Manipulateur d'électroradiologie médicale, Technicien en analyses biomédicales, Orthoptiste pour les 3^{ème} années
- Sage-femme, Orthophoniste pour les **5^{ème} années**

Comment ?

- Appel à proposition lancé par la Région auprès des établissements de soins.
- Une information sur cette procédure est communiquée aux instituts de formations et à l'ARS de Picardie.
- Entretien entre l'établissement et les étudiants intéressés.
- Dépôt d'une demande de conventionnement auprès de la Région.
- Décision du Président du Conseil Régional sur l'attribution ou non des subventions aux établissements de soins.

BOURSES ET AIDES FINANCIERES (suite)

- **Plan Oise Santé**

Quoi ?

Depuis 2018 le Conseil départemental de l'Oise se mobilise pour lutter contre la désertification médicale, notamment par la mise en place du Plan Oise Santé doté d'une enveloppe budgétaire de 4,5 M€ par an. Ce plan évolue dès cette année 2020 avec la mise en place de bourses venant compléter les dispositifs d'accompagnement déjà existants.

Le Département propose :

- Une **bourse d'étude** de 800 € pour vous accompagner financièrement sur la fin de votre cursus
- Une **aide à l'installation** dans l'Oise (jusqu'à 20 000€) ainsi qu'un prêt d'honneur (jusqu'à 50 000€)
- Un **accompagnement personnalisé** de vos projets à votre installation

<http://www.oise.fr/plan-oise-sante/>

Qui ?

- Les étudiants en **avant- dernière ou dernière année** de médecine générale, chirurgie-dentaire, maïeutique, masso-kinésithérapie ou orthophonie souhaitant s'installer dans l'Oise
- Nombre de bourses limité à 10 par année (sélection sur dossier et entretien des candidats)

Comment ?

- Pour télécharger le dossier de demande de bourse (dossier à déposer avant le 15 avril 2020 !) : [Dossier de demande de bourse d'études](#)
- Pour accéder à la fiche dispositif de bourse (comprenant les engagements et la constitution du dossier) : [Le dispositif de bourses d'études pour les étudiants et futurs professionnels de santé](#)

SANTE

- **SSU (service de santé universitaire)**

Le service de santé universitaire (SSU) est un service réservé aux étudiants de l'UPJV. Il propose les services suivants, **gratuit pour les étudiants de l'UPJV** et **confidentiel** (sur rendez-vous) :

- bilan de santé
- gynécologie / contraception
- entretiens psychologiques
- atelier sophrologie
- nutrition, consultations et ateliers sport et nutrition
- compensation d'une situation de handicap (dyslexie, troubles moteurs, psychiques, etc.)
- dérogations pour raison médicale : bourse, inscription Bilans de santé proposés aux étudiants de licence

Possibilité de rencontrer : diététicien, centre de planification et d'éducation familiale, infirmier, médecin préventif, psychologue.

- Deux adresses :

Pôle Campus Sud : 13 rue du Campus 80025
Amiens Cedex 1

Pôle Citadelle : 10 rue des français libres
80000 Amiens

- En bus :

- Campus : lignes n2, 5a, 5b, L (arrêt campus ou rotonde)
- Citadelle : lignes n3, 9, L (arrêt Citadelle Montrescu)

- Site WEB (pour prendre rdv) : <https://www.doctolib.fr/etablissement-de-prevention/amiens/service-de-sante-universitaire-universite-de-picardie-jules-verne>

- Mail : ssu@u-picardie.fr

- Téléphone : 03 22 82 72 33

- Horaires :

- Du lundi au jeudi : 8h30 à 17h
- Le vendredi : 8h30 à 12h

SANTE (suite)

- **Le Centre de Prévention des Maladies Transmissibles (CPMT Amiens)**

= Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic

- SIDA, hépatites, IST : traitements gratuits

- Dépistage, traitement et suivi

- Mise à jour des vaccins

- Conseils et vaccinations pour les voyages

- Contraception (information et prescription)

→ Consultation ouverte à toute personne, y compris mineure ou sans couverture sociale.

Adresse :

16 rue Fernel (quartier Saint-Leu)

80080 Amiens

- Site internet : <http://www.chu-amiens.fr/patients-visiteurs/services-et-contacts/les-structures-basees-en-ville/le-centre-de-prevention-des-maladies-transmissibles-cpmt/>

- Téléphone : 03 22 66 75 10

- Horaires sur RDV :

- Lundi : 10h – 12h30 / 15h30 – 19h
- Mardi et Jeudi : 9h -12h / 14h -17h
- Mercredi : 9h – 17h
- Vendredi : 8h – 16h

- **Cellule psychologique « Happs hours »**

Rencontre gratuite avec une psychologue, avec ou sans RDV

En partenariat avec l'association Apsytude

- Horaires :

- Le mardi de 14h à 17h aux services centraux du CROUS, 25 rue Saint-Leu dans le bureau du secrétariat du service social au 1er étage
- et de 18h à 21h à la résidence du Bailly bâtiment D, dans le bureau de l'assistante sociale

- Site : <http://www.crous-amiens.fr/aides-sociales/cellule-psy-happs-hours/>

LOGEMENT

- **APL : Aides Personnalisées au Logement**

Qui ?

Tous les étudiants (sans distinction d'âge, de situation familiale ou professionnelle) qui ont à charge un logement (loyer) dont le propriétaire n'est pas un membre de la famille (parents...).

Quoi ?

L'APL accordée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) est versée directement au CROUS dans le cas d'un étudiant logeant en résidence universitaire ou sur votre compte bancaire/celui du propriétaire.

Le montant de l'APL est variable, il est calculé par la CAF en prenant en compte : le nombre d'enfants et des autres personnes à charge, le lieu de résidence ; le montant du loyer, les ressources du foyer, le statut d'occupation

Comment ?

- Explications : <http://www.crous-amiens.fr/logements/les-aides-au-logement/als-et-apl/>
- Faire une simulation en ligne : <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation>
- Faire une demande : <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation>

- **ALS : Allocation Logement à caractère Social**

Qui ?

Tous les étudiants (sans distinction d'âge, de situation familiale ou professionnelle) qui ne rentrent pas dans les critères de l'APL.

Quoi ?

Pour un étudiant vivant en résidence universitaire, L'ALS accordée par la CAF est versée directement au CROUS. L'étudiant paye uniquement la part du loyer restant à sa charge.

Comment ?

Attribution : <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation>

LOGEMENT (suite)

- **Quelques sites web de location / collocation**

- Collocation

<https://www.appartager.com/picardie/somme/collocation-amiens>

- Logements étudiants

<https://www.immojeune.com/logement-etudiant/amiens-80.html>

<https://www.location-etudiant.fr/logement-etudiant/Amiens-80021.html>

- Pour résider quelques jours dans une résidence universitaire dans 43 villes de France (tarifs réduits)

<https://www.bedandcrous.com/>

- **Note sur la taxe d'habitation à Amiens**

Pour un appartement de 50m² carré environ en centre-ville, prévois entre 1000 et 1100 euros à payer fin décembre.

Site informatif : <http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/962-taxe-d-habitation-2017-calcul-etmontant>

TRANSPORTS

• Bus

- Adresse : Espace Mobilité Ametis : 10 place Alphonse Fiquet 80000 Amiens (arrêt Gare du Nord)
- Horaires :

- Du lundi au vendredi de 8h à 19h
- Le samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h

- Tarifs abonnement :

<https://ext.ametis.fr/coeff/>

Tarifcation solidaire, **abonnements à tarifs réduits** selon échelons (ex : l'abonnement annuel est gratuit si votre quotient familial est inférieur à 450€ !)

A noter : l'ensemble du réseau Ametis est gratuit tous les samedis !

- Plan du réseau Ametis :

https://www.ametis.fr/fileadmin/Sites/Ametis/ELEMENTS_NEW_RESEAU_2019/Plans_de_reseau/PLAN_DE_RESEAU_WEB.pdf

➔ Téléchargez l'application *Ametis* pour avoir les horaires des bus en temps réel

• Train

Abonnement étudiant TER Hauts de France : <https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france/offres/abonnements/mon-abo-etudiant-ter>

- 88% de réduction en moyenne par rapport au tarif normal
- Gratuité des trajets pour les boursiers
- Voyagez en illimité sur 1 ou 2 trajets effectués en TER dans les Hauts-de-France ou vers Paris et certains départements des régions Grand-Est et Haute-Normandie.

• Vélo

Abonnement Vélam : <https://abo-amiens.cyclocity.fr/Abonnement-et-tickets>

- Abonnement 1 an (carte longue durée)
- Ticket 1 jour ou 7 jours (ticket courte durée)

Location d'un vélo (au mois, au trimestre, à l'année...) : <http://www.buscyclette.fr/fr/location/nos-velos-nos-tarifs-etc>

- Tarifs réduits pour les étudiants (exemple : VTT 1 journée : 2€)

TRANSPORTS (suite)

- Voiture

Parking : Abonnement pour 1 véhicule 2019-2020 :

Possibilité d'acquérir une vignette résidents qui vous exonère du paiement du stationnement dans votre quartier.

<https://booking-amiens.axigap.com/Home/Products>

→ Pièces à fournir pour faire une demande de place de parking en tant qu'étudiant :

- La carte grise du véhicule au nom du propriétaire (si la carte grise n'est pas à leur nom, le résident étudiant devra fournir une attestation sur l'honneur du prêt du véhicule)
- Le bail de location
- Carte étudiante (uniquement territoire d'Amiens Métropole)



EMPLOI

- Pour les étudiants à la recherche d'un job étudiant

<https://jobetudiant.net/>

- Jobs proposés par l'UPJV diffusés sur JobTeaser (accès via adresse étudiant) :

<https://upjv.jobteaser.com/fr/dashboard>

- Jobs proposés par Crous emploi :

<http://www.jobaviz.fr/rechercher-un-job-etudiant/recherche-par-crous/crousamiens/amiens-80>

- Garde d'enfants :

<https://www.nounou-top.fr/>



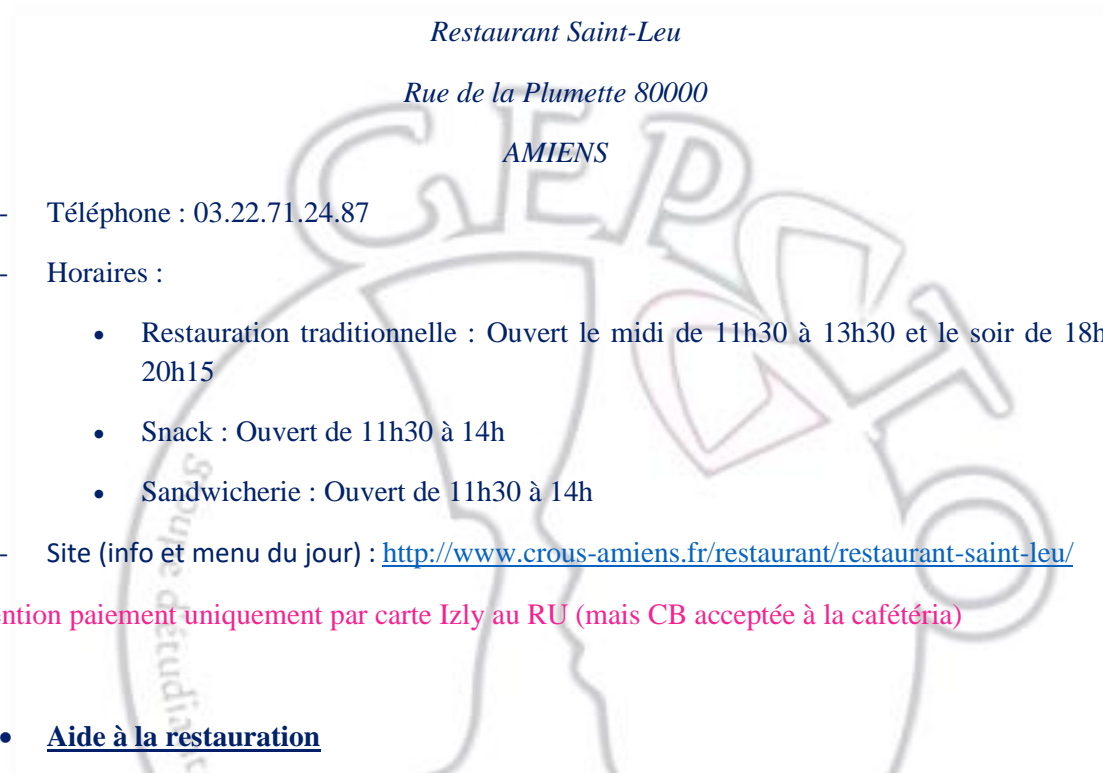
ALIMENTATION / COURSES

- **Restaurant universitaire**

3,30 euros le repas. Le RU le plus près de la Fac se situe à St Leu (à côté du cinéma St leu et de la Fac de droit) .

Propose des plats végétariens chaque jour.

- Adresse :



- **Aide à la restauration**

Quoi ?

Le conseil régional des Hauts-de-France en partenariat avec le CROUS, a mis en place une aide à la restauration. 100 repas gratuits en restos'U par année universitaire et par personne sont offerts aux étudiants boursiers des échelons les plus élevés (4, 5, 6, 7).

Qui ?

Les étudiants boursiers des échelons 4, 5, 6 et 7 recevront un courrier du conseil régional les informant de l'attribution de cette aide.

Comment ?

Ils devront se présenter au guichet du restaurant universitaire de leur choix, muni de ce courrier, pour se faire créditer les 100 repas sur leur carte Izly.

<http://www.crous-amiens.fr/restauration/aide-restauration-fidelite/>

Téléphone du service social : 03.22.71.24.00

ALIMENTATION / COURSES (suite)

- **AGORAE (épicerie sociale et solidaire créée par la FAEP)**

- **Le panier fruits et légumes locaux et issus de l'agriculture biologique à 5 euros (pour tous les étudiants !)** :

A commander (ici : <https://www.facebook.com/AgoraeAmiens/>) avant le dimanche 21h et à récupérer le mardi de 14h30 à 20h sur présentation de la carte étudiante. Paiement en espèces.

Adresse :

*11 rue des Francs Mûriers
80 000 AMIENS (quartier Saint-Leu)*

- **Epicerie :**

Produits de première nécessité (produits frais, denrées non périssables, fruits et légumes, produits d'hygiène, fournitures scolaires...) à des prix d'environ 15 % du prix pratiqué dans les grandes surfaces pour les bénéficiaires.

Pour être bénéficiaire, il vous faudra remplir un DOSSIER EPICERIE SOLIDAIRE, dans lequel apparaîtra votre Reste A Vivre (RAV), à savoir la somme qu'il vous reste pour manger chaque jour, une fois toutes les charges soustraites. Si celui-ci est entre 1,20 € et 7,40 €.

- **Supermarchés Match :**

La carte club étudiants permet de bénéficier de 10% de remise permanente sur le total des achats effectués en bons d'achat.

LOISIRS

- **Génération HDF**

Quoi ?

Bons plans hebdomadaires : jeux concours pour gagner des places de spectacles, de cinéma, de matchs et autres lots contribuant à la découverte par les jeunes du territoire et de son patrimoine, de la culture, des loisirs et des sports

Qui ?

Pour les jeunes de 15 à 25 ans (et les détenteurs de la Carte Génération (apprentis, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, ...) résidant dans les Hauts-de-France

Comment ?

En se rendant sur le site regroupant les bons plans :

<http://generation.hautsdefrance.fr/categorie/sorties-bons-plans/bons-plans/>

Enfin, voici le lien pour vous inscrire aux bons plans génération GRATUITEMENT et profiter des bons plans culturels de notre super région !!!!! <https://generation.hautsdefrance.fr/carte-generation-hdf/>

- **Le Coliseum**

- **Piscine :**

Entrée étudiante à 2€10 (tarif normal : 4€10)

Horaires :

Lundi - 12h00 - 20h00

Mardi - 8h00 - 21h00

Mercredi - 8h00 - 20h00

Jeudi - 8h00 - 20h00

Vendredi - 8h00 - 21h00

Samedi - 8h00 - 18h00

Dimanche - 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

- **Patinoire :**

Entrée étudiante à 2€70 (tarif normal : 5€30) + 2,50€ de location de patins

Horaires :

Lundi - 14h à 15h45

Mardi - 14h à 15h45

Mercredi - 14h à 17h

Jeudi - 20h30 à 23h00

Vendredi - 14h à 15h45 / 20h30 à 23h

Samedi - 14h à 17h

Dimanche - 10h à 12h30 / 14h à 17h